CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil municipal le 29 octobre 2026 à 9 h 15 au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Cette séance fut convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal et l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal, aux membres du Conseil municipal et chaque membre déclare en avoir reçu copie.

Étaient présents : la mairesse, madame Karine Dostie, les conseillères mesdames Suzie Cormier et Line Chapados et les conseillers, messieurs Régent Gosselin et Alex De Zordo

Étaient présent à distance : mesdames Lenka Martinek et Céline Bouchard

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Karine Dostie

Était aussi présent : monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, madame Karine Dostie ouvre la séance et constate le quorum à 9 heures 15 minute.

2026-10-4134 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. **OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU RÉSEAU DE SENTIERS LES ORPHELINS**

3. **APPROBATION DE DIRECTIVE (S) DE CHANGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-FARMER**

4. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-578 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE GRAVEL PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2026-2027**

5. **ADHÉSION À L'ACCORD DES LAURENTIDES**

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2026-10-4135 **2.OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU RÉSEAU DE SENTIERS LES ORPHELINS**

ATTENDU QU'à l'été 2026, la Municipalité de Wentworth-Nord s'est tournée vers la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) afin de l'assister dans la planification

de travaux de mise à niveau du réseau de sentiers des Orphelins, qui doivent être terminés au plus tard le 31 mai 2027 ;

ATTENDU QUE la réception de 2 soumissions tel que décrit ci-dessous :

- Sentiers Boréals pour un montant de 105 473.79 $, taxes incluses ;
- Entreprise Samuel Labelle pour un montant de 120 705.35 $, taxes incluses.

ATTENDU QUE ces soumissions ont été analysées par la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) et que celle-ci a déposé une recommandation ;

ATTENDU QUE 60 % des dépenses seront couvertes par une subvention de la PARFISPA ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alex De Zordo,

ET RÉSOLU À L'UNAMINITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour les travaux de mise à niveau du réseau de sentiers des Orphelins à la firme Sentiers Boréals pour un montant de 105 473.79 $ taxes incluses ;

2026-10-4136 **3. APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-FARMER**

ATTENDU la réception de la directive de changement DC-11 concernant les travaux de réfection d'une partie du chemin du Lac-Farmer ;

ATTENDU QUE cette directive vise à améliorer le drainage du chemin en incluant notamment des travaux de reprofilage additionnel de fossés, de creusage de nouveaux fossés et d'ajout de ponceaux qui occasionneront un coût supplémentaire de 107 990 $ au projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la directive de changement DC-11, en lien avec le projet de réfection d'une partie du chemin du Lac-Farmer et d'autoriser la dépense supplémentaire de 107 990 $ taxes en sus.

2026-10-4137 **4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-578 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE GRAVEL PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2026-2027**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) afin de pouvoir entretenir des chemins privés et pouvoir imposer un mode de tarification pour l'entretien de ces chemins, selon les articles 244.1 et 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE le mode de tarification tiendra compte du bénéfice reçu par les propriétaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales, ainsi que tous ses amendements en faisant partie intégrante ;

ATTENDU QUE pour donner suite à la demande du représentant de ce chemin,

l'appel d'offres pour l'entretien hivernal de la rue Gravel et du Lac-la-Fantaisie a été demandé pour une période d'un (1) an ;

ATTENDU QU'une majorité des propriétaires riverains de la rue Gravel ont demandé un entretien du chemin à leurs frais et que les services de « **Bernard Bissonnette Entrepreneur général Inc.** » ont été retenus pour une somme de 13 000 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entreprise concernée sera avisée de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés par monsieur Régent Gosselin, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 octobre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2026-578 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Gravel et du Lac-la-Fantaisie par la Municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2026-2027.

2026-10-4138 **5. ADHÉSION À L'ACCORD DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE les municipalités des Laurentides sont confrontées à des défis environnementaux, climatiques, sociaux et économiques qui nécessitent des actions concertées à l'échelle régionale ;

ATTENDU QUE l'Accord des Laurentides est une démarche volontaire qui vise à renforcer la collaboration entre les municipalités et à accélérer l'action environnementale dans les Laurentides;

ATTENDU QUE l'Accord des Laurentides invite les municipalités signataires à prendre des engagements concrets, mesurables et adaptés à leur réalité, à en assurer le suivi et à participer au partage des meilleures pratiques;

ATTENDU QUE cette démarche régionale repose notamment sur des chantiers d'action liés à l'eau et aux écosystèmes naturels, à la mobilité durable, à l'économie sociale et aux matières résiduelles, ainsi qu'aux milieux de vie résilients;

ATTENDU QUE l'Accord des Laurentides reconnaît l'importance de la collaboration entre les municipalités, les citoyens, les organismes, les entreprises et les autres paliers de gouvernement afin de relever les défis de la transition socioécologique;

ATTENDU QUE les engagements pris dans le cadre de l'Accord pourront contribuer à la mise en œuvre des différentes planifications territoriales, notamment les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), les Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) ainsi que les Plans climat;

ATTENDU QUE la participation d'un nombre croissant de municipalités à l'Accord des Laurentides renforce la portée et l'impact des actions collectives entreprises à l'échelle régionale, ce qui crée un bon lien avec le nombre de municipalités déjà intéressées lors du Sommet.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Wentworth-Nord souhaite contribuer activement à cette mobilisation régionale et participer à la mise en œuvre d'actions structurantes au bénéfice des générations actuelles et futures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adhérer aux principes et aux objectifs de l'Accord des Laurentides et en devienne signataire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme porteur, Éco-corridors laurentiens (info@ecocorridorslaurentiens.org).

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse, madame Karine Dostie, fait la lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

2026-10-4139 **7 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Line Chapados,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance extraordinaire à 9 heures 23 minutes.

_____	_____
Karine Dostie	Pierre-Luc Nadeau
Mairesse	Directeur général et greffier-trésorier